



Mairie de Remouillé
1 Rue de l'Hôtel de Ville
44140 REMOUILLE

2026-59-AT

ARRÊTÉ DE CIRCULATION
« LA FÊTE DE L'ÉTÉ » – RUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET RUE GILLES
DELAHAYE

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'association Remouillé Maine la Fête.

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de l'évènement « La Fête de l'été », organisé sur le territoire communal, il convient, pour des raisons de sécurité et de bon déroulement de la manifestation, de réglementer la circulation et le stationnement rue de l'Hôtel de Ville et rue Gilles Delahaye ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le 4 juillet, de 16h00 à 2h00, la circulation de tous les véhicules sera interdite rue de l'Hôtel de Ville et rue Gilles Delahaye. Cette interdiction de circuler sera matérialisée par le panneau Kc1.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection de l'évènement et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de la commune de Remouillé.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le jeudi 18 juin 2026

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU



MAIRIE DE REMOUILLE

1 rue de l'Hôtel de Ville – 44140 – REMOUILLE

02.40.06.62.14 – mairie@remouille.fr